

LES AFFAIRES INDIENNES

LE PROJET HYDRO-ÉLECTRIQUE DE LA BAIE JAMES— L'AIDE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL—POUR PARLER AVEC LE QUÉBEC

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Hier, M. Max Gros-Louis déclarait qu'il avait demandé au gouvernement fédéral d'intervenir pour ce qui est du projet de la baie James. Le ministre peut-il dire s'il a reçu une telle demande, et, dans l'affirmative, nous faire part de ce que son ministère a l'intention de faire à ce sujet?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, nous avons effectivement reçu une telle demande de l'Association des Indiens du Québec, et nous étudions présentement la situation. Je communiquerai avec l'Association des Indiens du Québec à ce sujet sous peu.

M. La Salle: Je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre, monsieur le président, et lui demander s'il peut dire s'il a présentement des consultations avec le gouvernement du Québec, et si ce dernier a également demandé la collaboration du gouvernement fédéral.

L'hon. M. Chrétien: Monsieur le président, à plusieurs occasions, j'ai parlé avec le premier ministre ou avec d'autres ministres du gouvernement québécois à ce sujet et, évidemment, nous sommes disposés à collaborer pour trouver une solution acceptable à toutes les parties.

L'AIDE AUX INDIENS OPPOSÉS AU PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE DE LA BAIE JAMES

[Traduction]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Comme question supplémentaire, monsieur l'Orateur, je redemande au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien si, à la lumière des demandes d'aide provenant de l'Association des Indiens du Québec, il peut garantir à cette Association que les Indiens qui habitent dans la région de la baie James pourront compter sur son ministère s'ils ont besoin d'aide juridique au cours de leurs démêlés avec le gouvernement du Québec?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): J'ai déjà dit, monsieur le président, que nous serions disposés à aider les Indiens dans la recherche d'une solution à laquelle ils ont à faire face dans la région de la baie James, et si le tout se définit sous une forme d'aide d'assistance judiciaire, nous étudierons cette requête avec plaisir en temps utile.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE RECOUVREMENT DU TROP-PERÇU DES ALLOCATAIRES

[Traduction]

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, ma question était destinée au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Il était présent il y a à peine un instant,

[M. l'Orateur.]

mais je la poserai à son secrétaire parlementaire. Il s'agit de nombreuses plaintes que j'ai reçues—et je suis certain que d'autres députés en ont reçu d'analogues—concernant les personnes en chômage à qui des paiements en trop ont été versés. Dans la plupart des cas, ces paiements en trop découlent d'erreurs qui ont été commises par les employés des bureaux d'assurance-chômage au cours de la période de confusion qu'ils ont connue. Ceux qui ont reçu cet argent en trop sont maintenant priés de le rembourser. Quelles mesures prendra-t-on à cet égard?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je prends note de cette question pour le compte du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

M. Hales: Monsieur l'Orateur, maintenant que le ministre est de retour, je vais de nouveau poser ma question. Il s'agit du grand nombre de prestataires à qui on demande de rembourser des prestations versées en trop. Dans la plupart des cas, c'est le personnel de la Commission qui s'est trompé au cours de la récente période de confusion. Espère-t-on faire rembourser la différence par les prestataires ou chaque cas sera-t-il étudiée en particulier?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, l'usage a toujours voulu qu'on étudie chaque cas individuellement plutôt que d'appliquer une règle générale. Si l'administration a commis des erreurs au cours de ce que le député appelle très justement la période de confusion, on fera tous les efforts voulus pour que ces remboursements soient le moins onéreux possible pour les particuliers.

M. l'Orateur: A l'ordre, je constate qu'un certain nombre de députés ont des questions supplémentaires à poser, mais ils comprendront sûrement que nous n'aurons jamais assez de temps; il serait peut-être bon de limiter le nombre de questions supplémentaires. Pour le moment, nous donnons la parole au député de Grand Falls-White Bay-Labrador.

M. Yewchuk: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Je crois que le député d'Athabasca essaie de poser une question supplémentaire au sujet de la précédente; nous lui cédon donc la parole à cette fin.

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, je regrette d'avoir été obligé d'invoquer le Règlement pour attirer votre attention.

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député invoque le Règlement, c'est autre chose. J'écoute.

M. Yewchuk: Excusez-moi, monsieur l'Orateur. Je veux seulement poser une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous avons déjà donné la parole au député de Grand Falls-White Bay-Labrador et je la céderai aussitôt après au député d'Athabasca pour qu'il pose sa question supplémentaire. Je pense qu'il vaut mieux procéder dans l'ordre.